

Comment classer un Colt New Service mle 1905 ?

samedi 20 septembre 2014, par Jean-Jacques BUIGNE fondateur de l'UFA

Le Colt New Service mle 1905 fait partie des armes qui déclenchent les passions. Cette arme a pour origine un modèle de revolver breveté en 1898 mais classé par arrêté sur la liste des armes « à dangerosité avérée », les New service ayant été fabriqués en très grande quantités jusqu'à la seconde guerre mondiale

La rareté de ces armes sur notre territoire, le prix qu'atteindraient des armes importées aujourd'hui des Etats Unis, qui en limiteraient la diffusion, pourrait militer en faveur de son classement en catégorie D2.



Toutefois, l'administration a tranché pour un classement en catégorie B [1]. Avec bon sens elle a maintenu en D2 toute la série des New Army et New Navy models, qui offrent déjà un large champ de recherches et de collection.

Quant à ceux qui conserveraient clandestinement un Colt New Service mle 1905 : pourquoi ne pas profiter des douze autorisations de détention d'armes de catégorie B, accordées désormais pour une durée de 5 ans, pour lui donner

aujourd'hui une existence légale ?

[1] [L'arrêté du 2 septembre 2013](#) exclu de la catégorie D2 le revolver Colt New service, tous modèles, tous calibres